AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-6-76213039

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "DES PAYS DE LA LOIRE"

MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

03 Régisseur de recettes

Direction Départementale de l'Agriculture

Cité Administrative

Rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. N° 8 604 02 D NANTES

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49.430 ANGERS CEDEX

Téléphone N° ~~88.06.15~~ 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: XXXXXX P. JOURNET 534 AD

BULLETIN N° 69 DE JUIN 1976 - TOUS DEPARTEMENTS .... P. 1

UTILISATION DU PIEGE SEXUEL DANS LA LUTTE CONTRE LE CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Sous l'influence d'une lutte intensive, et aussi en raison de la bonne efficacité des insecticides, les populations de carpocapses sont en régression dans de nombreux vergers et l'intensité des attaques a diminué. Cet insecte ne nécessite donc plus un nombre de traitements aussi élevé que dans le passé.

Or, depuis quelques années, des pièges sexuels, permettant de capturer les papillons mâles de carpocapse, sont commercialisés. Ces pièges possèdent comme attractif une petite capsule imbibée d'une phéromone de synthèse spécifique qui attire les papillons mâles de cet insecte.

Certains arboriculteurs peuvent donc être amenés à utiliser ce type de piège pour tenter de déterminer tant l'opportunité que la période à laquelle ils doivent intervenir contre ce parasite.

Depuis plusieurs années, la Station d'Avertissements Agricoles utilise le piège sexuel pour le carpocapse. Des études effectuées dans la Vallée de la Loire et dans d'autres régions, différentes conclusions peuvent être tirées :

1° Ce piège est d'une sécurité suffisante pour permettre d'affirmer la présence ou l'absence de l'insecte.

S'il y a des captures, les papillons sont présents dans le verger ; par contre, si les captures sont nulles, il n'y a pas de carpocapse dans le verger.

2°) Le nombre des captures n'est pas proportionnel à l'importance de la population.

Habituellement, au début du vol, les captures sont très nombreuses, puis, lorsque les papillons sont plus abondants dans le verger, les captures décroissent en raison de la concurrence exercée vis-à-vis du piège par les femelles naturelles. Il est donc difficile actuellement, de préciser l'importance des populations dans un verger et les risques d'attaque au seul examen du nombre de carpocapses capturés.

3°) Des études sont actuellement en cours pour tenter de déterminer à partir de quel nombre de captures, il pourrait être éventuellement nécessaire d'intervenir. Ces études ne sont pas encore terminées et les premières conclusions doivent encore être confirmées.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Les fortes températures favorisent l'activité du carpocapse qui rencontre des conditions favorables à la ponte. Par conséquent, le risque d'attaques est actuellement élevé et les arboriculteurs doivent se méfier de cet insecte :

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, (sauf le nord) de la Vendée, protégés conformément aux indications de la note du 31 mai dernier, c'est-à-dire dans les derniers jours de la semaine du 31 mai au 6 juin, un nouveau traitement devra être exécuté dès réception de cette note.
- dans les vergers du Sud de la Sarthe et du Sud de la Mayenne, ce traitement pourra être repoussé au début de la semaine du 28 juin au 3 juillet.
- dans les vergers du Nord de la Sarthe, du Nord de la Mayenne et du Nord de la Loire-Atlantique, un nouveau traitement ne devra être envisagé que dans les derniers jours de la semaine du 28 juin au 3 juillet.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Quelques projections subsistent encore et des attaques pourraient se produire si des pluies survenaient. Les arboriculteurs doivent donc encore se méfier de cette affection et éventuellement profiter du traitement anti-carpocapse pour .../...

17

se protéger contre les tavelures.

OIDIUM DU POMMIER - Cette affection est fréquente dans de nombreux vergers et la protection contre cet oïdium doit encore être assurée.

PSYLLES DU POIRIER - On constate actuellement un développement très important de cet insecte qui secrète un miellat abondant. Il y a donc lieu de s'en méfier et d'intervenir avec un insecticide à base de méthidathion, monocrotophos, phosmet ou vamidothion.

VIGNE

MILDIOU - Les conditions climatiques continuent d'être extrêmement défavorables au développement de ce parasite, dont aucun foyer nouveau n'a été signalé. Par conséquent, dans tous les vignobles, il est totalement inutile d'intervenir.

VERS DE LA GRAPPE - Le premier vol est terminé et aucune intervention ne se justifie actuellement.

OIDIUM - Les conditions climatiques demeurent extrêmement favorables à cette affection qui continue de progresser.

- Dans les vignobles de MAREUIL-sur-LAY et de BREM-sur-MER en Vendée, il y aura lieu d'effectuer un nouveau traitement de préférence par poudrage, dans les premiers jours de la semaine du 28 juin au 3 juillet.
- Vignobles de Maine-et-Loire et des Coteaux de la Loire en Loire-Atlantique et de la Sarthe et autres vignobles de la Loire-Atlantique - Il est inutile d'intervenir pour le moment, le dernier traitement ayant gardé toute son efficacité en raison de l'absence de pluies.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Aucun foyer n'a été signalé et les conditions climatiques demeurent extrêmement défavorables à cette affection. Par conséquent, aucune intervention ne se justifie actuellement.

DORYPHORE - Les pontes sont échelonnées et de nouvelles larves apparaissent. Dans les parcelles attaquées, un traitement pourra être exécuté. Il est inutile d'ajouter un fongicide antimildiou à la bouillie insecticide.

CEREALES

BLE -

PUCERONS DE L'EPI - Dans la plupart des parcelles, les populations de pucerons n'ont que très faiblement augmenté et n'atteignent pas le seuil d'intervention. Ce n'est que très localement que des populations importantes ont pu être constatées.

D'autre part, les blés sont sur le point d'atteindre le stade " grain pâteux " à partir duquel, on considère que les pucerons n'ont plus d'incidence économique sur la récolte.

Par conséquent, sauf cas exceptionnel, aucun traitement ne se justifie actuellement, d'autant plus que localement le développement des coccinelles est important.

Il est rappelé que seules les matières actives suivantes sont homologuées pour lutter contre les pucerons des céréales.

- PIRIMICARBE (PIRIMOR Sopra), PHOSALONE (ZOLONE Rhodiagri et AZOPHENE Pépro).

MALADIES - En raison de la sécheresse persistante, aucune évolution dangereuse n'est signalée.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des " PAYS DE LA LOIRE " :
G. RIBAULT.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET - J. OSTERMANN.

TIRAGE DU 22 JUIN 1976.